

Lettre ouverte à Bruno LE MAIRE

Objet : *Droit de réponse à l'intervention de monsieur Bruno LE MAIRE*

Vous étiez l'invité de la matinale d'Yves CALVI sur RTL le 11 octobre 2016.

A cette occasion, notre collègue - Virginie de Seine-et-Marne - vous a questionné sur le devenir de Pôle emploi.

L'écoute de cette chronique nous impose de réagir, ne serait-ce que pour apporter quelques corrections et précisions à votre propos.

Dans une seule et même intervention, vous saluez le travail de qualité des agents de Pôle emploi, pour dans la phrase suivante imposer la fermeture de ce Service Public !

Pour quelle raison ? Parce que vous jugez que Pôle emploi ne peut pas gérer l'indemnisation et le placement des demandeurs d'emploi.

C'est oublier l'histoire ! Pôle emploi, c'est la fusion de l'ASSEDIC et de l'ANPE ; dont les missions distinctes étaient d'indemniser (d'une part) et d'accompagner à l'emploi (d'autre part).

Les effectifs de ces deux institutions, bien que sous enseigne commune, n'ont jamais cessé d'exercer ces deux activités sans abandonner leurs expertises respectives.

Ce dont le Pôle emploi manque, c'est de moyens et d'effectifs alors que le nombre de chômeurs n'a – quoi qu'on en dise – cessé de croître depuis des décennies.

Transférer nos activités au privé, c'est espérer faire mieux « à l'économie », alors que la recherche d'efficacité n'a jamais porté ses fruits ; et qu'au contraire toutes les expérimentations d'externalisation de nos activités ont démontré le manque de résultats au regard du coût. Exemple : le dispositif « Cap Vers l'Entreprise » mis en concurrence avec les Opérateurs Privés de Placement de 2007 à 2012...

Votre méconnaissance de notre organisation et de notre travail est par ailleurs manifeste.

En effet, en quelques mots :

- Vous ignorez indiscutablement nos charges de travail. Vous parlez de « 20, 30, 50 ou 70 dossiers ». Or, en plus de ne pas gérer que des « dossiers », ce ne sont pas 70 demandeurs d'emploi que nous suivons au plus, mais 300, 500 Hommes et Femmes, voire davantage dont nous assurons le suivi. En quoi pensez-vous que confier la gestion de leur accompagnement à l'emploi au privé pourrait leur être bénéfique ?
- Vous parlez du statut privé des agents. C'est au mieux méconnaître, au pire mépriser les plus de 4000 agents publics qui – encore – ont à cœur d'assurer leur mission de service public ! Preuve en est : nous avons été désignés comme l'un des 5 opérateurs à pouvoir délivrer du Conseil en Évolution Professionnelle...
- Vous affirmez que Pôle emploi ne devrait qu'indemniser. Or, l'accompagnement à l'emploi est le cœur de métier de près de 35000 agents (sur 56000) depuis la création de l'ANPE en 1967 !
- Vous parlez d'aide à la mobilité, et de partenariats avec le tissu associatif. Ces aides et partenariats existent déjà, et nous les mobilisons (Papa Charlie, Wimoov, financement du permis de conduire, insertion par l'activité économique, Cap Emploi, CCAS, etc.).

Notre ambition est, croyez-nous, d'offrir un service de qualité. Si nous en sommes aujourd'hui empêchés, c'est par manque d'effectifs, de moyens.

Le chômage de masse n'est malheureusement abordé que sous l'angle quantitatif, alors que nos missions, complexes, sont centrées sur l'**humain**.

Nous vous invitons à passer une journée en agence, et partager le quotidien d'un conseiller, au cœur de l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour vous forger votre opinion (en renonçant à vous faire accompagner de journalistes ou de membres de la Direction de Pôle emploi).

Vous vous rendrez ainsi compte de la réalité. Notre réalité.

Conseillers de Pôle emploi

Nathalie BIEUX,	agence de Meaux,
Béatrice DAMBRY,	A2S de Chessy,
Julien GRICOURT,	agence de Chessy,
Mohamed HADI,	A2S de Chessy,
Murielle HILDEBERT,	agence de Chessy
Carine MATINIER,	agence de Chessy,
Caroline MATUREL,	A2S de Chessy,
Virginie POWEZKA,	agence 100% WEB Lieusaint,
Fatima SALFI,	agence de Meaux
Mélanie TRANCHANT,	agence de Meaux,
Céline VAN BEEK,	agence de Meaux,
Laetitia VAULEGEARD,	agence de Pontault-Combault,